

HABITAT

Besoin de  
travaux ?



# RÉNOVISSIME

AIDE À LA RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

**Un conseil  
gratuit**  
à votre service

- ✓ **Un service 100 % gratuit**  
proposé par la Vallée de l'Hérault
- ✓ **Un accompagnement technique**  
et administratif par un conseiller dédié
- ✓ **Des subventions pour votre projet**

## Rénovissime, c'est pour qui ?

**Pour tout propriétaire dont le bien est situé sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et date de plus de 15 ans.**

Pour les **propriétaires bailleurs** qui veulent rénover un logement loué ou réhabiliter un bien vacant afin de le louer Engagement de mettre en location en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans. Sélection des locataires selon des critères de ressources. Respect du niveau de loyer réglementaire.

Pour les **propriétaires occupants** qui souhaitent améliorer leur résidence principale  
Ressources de référence ne dépassant pas le plafond fixé par l'Anah.

## Rénovissime, qu'est-ce que c'est ?

Rénovissime, c'est le service d'accompagnement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault offert aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux pour améliorer leur logement. Ce programme vise à rénover 321 logements d'ici 2027, pour revaloriser les centres anciens, lutter contre les mauvaises conditions de logement et la précarité énergétique, adapter l'habitat au vieillissement et au handicap et proposer des loyers maîtrisés.

## Pour quels types de travaux ?

- Travaux d'économies d'énergie
- Maintien de l'autonomie (adaptation au vieillissement et au handicap)
- Réhabilitation de logement dégradé et vétuste

Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt des dossiers de subvention. Ils doivent être réalisés par un artisan (présentation de factures).

# Un interlocuteur unique pour un accompagnement personnalisé

L'équipe d'Urbanis, missionnée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, vous accompagne à chaque étape de votre projet.

- Conseils techniques: estimation du coût des travaux, évaluations énergétiques, analyse des devis...
- Fourniture de la liste des artisans signataires de la charte Rénovissime
- Information sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre
- Montage du plan de financement et des dossiers de subventions
- Suivi des travaux

**04 67 73 61 76**

**Toutes les infos (prise de rdv, liste d'artisans, formulaire de contact, conditions d'éligibilité...) sur**

**[www.renovissime-valleeherault.fr](http://www.renovissime-valleeherault.fr)**

Permanences Urbanis :

Mercredi matin de 9h à 12h sur rdv à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, parc de Camalcé à Gignac

Permanences tél. lundi & jeudi de 14h à 17h



Avec **RENOVISSIME** profitez  
**GRATUITEMENT**  
de l'aide d'un conseiller expert  
pour obtenir jusqu'à

**80% des montants HT  
de vos travaux**  
en subventions.

- ✓ Des avantages fiscaux dans certains cas
- ✓ Une avance possible d'une partie de la subvention pour commencer les travaux
- ✓ Des aides majorées pour les biens situés dans un centre ancien

**Ils ont pu réaliser  
leur projet grâce  
à Rénovissime**

**Leur conseiller a orchestré  
l'ensemble des démarches**

**“ Cette maison ancienne au coeur du village était un coup de coeur, mais les factures d'énergie se sont avérées beaucoup trop élevées pour notre budget. ”**

**Il devenait urgent de refaire l'isolation et le système de chauffage. Sans l'aide de Rénovissime, nous n'aurions pas pu nous le permettre.**

- Le coût des travaux pour Amélie et sa famille était estimé à 18 250 €.
- Le montant des aides accordées par l'Anah, le département et la CCVH s'élevait à 9 295 €, soit 51 % du budget total.

Il ne restait donc à la charge d'Amélie que 8 955 €



**Inès et Luc, 56 ans,**  
mariés,  
propriétaires bailleurs  
à Saint-Jean-de-Fos

**“ Je tiens beaucoup à ma maison et je veux rester autonome. Mais avec l'âge, je ne pouvais plus utiliser la baignoire et fermer les volets en bois trop lourds. ”**

**Mon conseiller m'a aidée à faire les démarches pour adapter ma salle de bains et installer des volets électriques.**

- Les travaux étaient évalués à 7 500 €.
- Françoise a obtenu 5 455 € de subventions de la part de l'Anah, du département et de la CCVH, soit 73 % du montant global.

Françoise n'a eu à déboursier que 2 045 €

## **Amélie, 34 ans,**

en couple, 2 enfants,  
propriétaire occupante  
à Aniane



**Nous avons hérité d'une grande maison de famille dans laquelle tout était à refaire.**

**La réhabilitation était colossale et nous pensions ne pas en avoir les moyens mais nous avons été très bien conseillés. Grâce aux aides obtenues, nous avons pu la transformer en deux T4 à louer.**

- La rénovation de la maison représentait un investissement de 176 000€.
- Inès et Luc ont reçu un total de 97 500€ de subventions de l'Anah, du département et de la CCVH, soit 55% du budget.

Le reste à charge s'élevait à 78 500€ financé grâce à un prêt à 2.5% sur 10 ans, amorti dès la 1<sup>er</sup> année grâce aux loyers perçus.

## **Françoise, 86 ans,**

vit seule,  
propriétaire occupante  
à Montarnaud

